



Recuperation de photos de famille

Par **SELVINI**, le **05/05/2011** à **13:15**

Bonjour, ma belle-mère est en maison de retraite et c'est ma belle soeur qui a récupéré les photos de famille ; j'en aurais besoin pour une fête que je vais organiser : demandées par courrier à ma belle soeur puis par tel celle ci m'a répondu que je ne l'ai jamais - envoi d'une lettre recommandée en lui donnant un délai et délai dépassé, mise en recouvrement judiciaire. que faire après ce délai, qui contacter ? merci réponse rapide - ma fête approche
Précision : plus en bon terme avec ma belle soeur depuis maison retraite belle mère

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **13:53**

Le problème : pouvez-vous prouver qu'elle les a ?

Par **SELVINI**, le **05/05/2011** à **23:41**

oui ; elle m'a répondu au téléphone que je ne les aurais jamais et ma belle-mère peut prouver qu'elle les a.

Par **SELVINI**, le **06/05/2011** à **22:02**

MA belle soeur ne veut pas me donner des photos de famille - demandées par TEL elle m'a

répondu que je ne les aurais jamais - c'est elle qui les a récupéré quand ma belle mère est partie en maison de retraite ; je voudrais les dupliquer pour une fête de famille puis elle pourra les récupérer . Comment faire pour les avoir ; puis je passer par la justice ?

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 22:11**

A qui appartienne les photos ?
Ce qu'elle vous a dit au téléphone n'a aucune valeur et vous n'avez, de plus, pas intérêt à agir (les photos ne sont pas à vous). Seul le propriétaire des photos peut demander la restitution

Par **SELVINI**, le **06/05/2011 à 22:22**

les photos ne sont pas à elles non plus mais à ma belle-mère ! elle n'a pas plus le droit de les avoir que son frère ! donc si je comprends bien, c'est à ma belle-mère qui en est la propriétaire de les récupérer et je lui demanderai à elle de me les prêter - c'est la retraite à mon mari qu'on fête le 22 mai et mes enfants ont besoin de certaines photos quand il était plus jeune. JE NE DEMANDE PAS LA LUNE mais des photos. JE VAIS DONC ETRE OBLIGE D'EN PARLER A MA BELLE MERE que je voulais encore éviter de faire souffrir, à cause de sa fille (elle ne comprend pas son comportement) MERCI

Par **mimi493**, le **07/05/2011 à 12:48**

Oui, vous ne demandez pas la lune, mais c'est comme ça.

Par **SELVINI**, le **07/05/2011 à 17:21**

merci pour votre agressivité ; on voit que vous n'êtes pas au coeur du problème ! je vais donc devoir me passer de ces photos pour ne pas faire de peine à ma belle-mère et lui montrer une nouvelle fois combien sa fille est méchante (elle l'appellerait pour la disputer comme elle l'a déjà fait une fois et qu'elle lui a dit que si elle ne ramenait pas une bague que ma belle mère m'avait promise et qu'elle avait prise aussi, elle ne serait plus sa fille ! je vais la laisser finir sa vie tranquillement ! merci quand même pour vos conseils !
mon mari a une grande tante qui va me donner des photos de lui quand il était petit !

Par **mimi493**, le **07/05/2011 à 17:34**

[citation]merci pour votre agressivité ; on voit que vous n'êtes pas au coeur du problème !
[/citation] et bien si vous prenez tout comme ça, on comprend mieux la belle-soeur

Par **SELVINI**, le **07/05/2011** à **20:19**

quand je parle d'agressivité, j'ai peu être un peu abusé mais votre réponse "et c'est comme ça" et "les photos ne vous appartiennent pas" me laissait bien ressentir que vous preniez parti pour ma belle soeur " la preuve "vous comprenez mieux ma belle-soeur !!!" rnrnrnsachez quand même que mon mari ne la connaissait pas comme ça et ne veut plus en entendre parler ! (il n'y a que l'argent qui compte pour elle, elle est d'une jalousie et fâchée avec toute la famille !) merci quand même que vous compreniez mieux la belle soeur !rnrnnon en reste là . rnrnje maintiens que je ne passerai pas par ma belle-mère pour les récupérer car je veux la laisser en dehors de tout ça ! elle a déjà assez souffert du comportement de sa fille qui voulait s'opposer à la vente de NOTRE maison et j'en passernrnce n'est pas votre problème, je le sens bien et je m'excuserais presque de vous avoir contactés ! MERCI quand même

Par **corimaa**, le **07/05/2011** à **21:19**

[citation]votre réponse "et c'est comme ça" et "les photos ne vous appartiennent pas" me laissait bien ressentir que vous preniez parti pour ma belle soeur [/citation]rnrnMais pas du tout ! On n'est pas là pour prendre parti pour quelqu'un qu'on ne connaît pas. Mimi vous a répondu JURIDIQUEMENT, les photos ne vous appartiennent pas, malheureusement c'est comme ça et pas autrement. Seule votre belle mère peut réclamer ce qui lui appartient, pas vousrnrn[citation] " la preuve "vous comprenez mieux ma belle-soeur !!!" [/citation]rnrnEt bien, vu votre agressivité envers une personne qui vous répond benevolement sur son temps libre pour vous venir en aide, on imagine aisément votre comportement face à une belle soeur que vous connaissez bien et que vous ne devez pas porter dans votre coeur. Donc, oui, on peut comprendre...

Par **SELVINI**, le **07/05/2011** à **22:00**

Je vous remercie pour ce dialogue ; si vous saviez comme mon mari et moi avons la haine pour cette " soeur" et" belle-soeur" depuis un an ; mon mari en est tombé malade et ne veut plus la voir ; le refus de ces photos nous confirment bien sa méchanceté et sa jalousie envers tout le monde ; j'ai du mal à rester sereine ; personne ne la comprend ; Excusez moi encore auprès de mimi , je la remercie beaucoup pour le temps passé à ses réponses.rnJe n'ai jamais été agressive avec elle, malgré toutes les remarques et réflexions qu'elle me faisait avant ; je ne répondais pas mais là elle a dépassé les bornes et je le deviens ; dommage pour moi, il faut que je me calme ; merci encore !!!!rnrnVous voyez maintenant, j'ai la bizarre impression que c'est moi la méchante !!!

Par **corimaa**, le **07/05/2011** à **22:52**

Il faudrait que vous en parliez calmement avec la maman car si elle ne recupere pas les photos maintenant, vous ne pourrez plus les récupérer apres son décès et vous et vos enfants

n'auront aucune photo souvenirrrrrnJ'espère que la soeur n'a pas trop pris de biens de sa mere car à la succession, je ne vois pas comment vous pourriez les recupererrrrnSi la maman a des biens, elle pourrait faire un testament afin de donner la quotité disponible à votre mari, la soeur n'aurait droit qu'à sa reserve. C'est ce que font souvent les parents d'enfant ingrat. S'ils ne sont que deux, au lieu d'avoir 50/50 chacun, elle aurait 1/3 et votre mari 2/3

Par **mimi493**, le **07/05/2011** à **23:27**

Sans compter un peu à gauche, en assurance-vie en restant dans les limites du raisonnable

Par **SELVINI**, le **08/05/2011** à **13:49**

merci pour votre réponse mais l'histoire remonte à un an quand ma belle-mère ne pouvait plus rester seule, surtout la nuit ! elle a voulu aller en maison de retraite ; pendant 2 mois elle a payé le complément avec argent mis de côté puis sa maison a été vendue ; c'est ma belle-soeur et mon mari qui l'ont vidée de ses meubles, (ma belle soeur "JE te donne ça, JE te donne ça ...) bon, d'accord, remarquez le JE ! chez le notaire, signature, elle s'attendait à avoir toute la maison ! en 1999, mon mari a eu l'atelier menuiserie (estimé à 100000 frs (vide) et il était convenu que ma belle soeur aurait la maison = donation partage ; elle n'a pas voulu disant qu'elle ne voulait pas d'une maison de "m...." paroles jamais répétées à mes beaux parents ; elle ns a dit de régler le haut (atelier) donc simple donation avec rapport à la succession.rntout va bien ; des paroles ns sont rapportées ensuite "tout mon frère, rien pour moi" etc mon mari se fâche et lui rend les papiers, carnets de chèques, etc ... et l'informe qu'il avait travaillé pour avoir ce qu'il a, et lui refile les papiers de sa mère, il ne s'en occupe plus...) signature donc chez le notaire, déduction de la part reçue de FLORENT et addition à sa soeur avec une plus value de 4000 euros). Deux mois après, elle va voir sa mère en lui demandant ce qu'elle faisait de sa part : elle vient chez nous comme une furie, "j'ai demandé à la mère ce qu'elle faisait" la mère a dit " partage en trois de sa part" et "partage en deux usufruit beau père = décédé) chèques signés ; explications sur une feuille et en bas "et surtout, n'oubliez pas que quand la mère n'aura plus de sous, vous devrez payer !!!!!" elle s'en vannon nous rapporte encore : cousine "moi, ça faisait longtemps que j'attendais ma part " et ce, depuis que nous avons construit notre maison sur un terrain donné par mon b.père à mon mari en remerciement des 3 années travaillées à la menuiserie sans salaire. Ns avons qd même commencé à lui rembourser qud bpère a dit "STOP" je lui fais des meubles, appris par la suite qu'elle a eu de l'argent de b.mère, etc.... Elle était ds le besoin à ce moment là, mari au chômage, ms pourquoi ne pas aller travailler !!! non reproches entendues "tu as eu de l'argent de ton père, mais par contre jamais entendu : tu as travaillé!rntVOYEZ UN PEU ! personne ne la soutient ds la famillernje vais donc en discuter tranquillement avec ma belle-mère ; rnje vous remercie pour tout ce temps consacré et je m'excuse encore auprès de MIMI ; j'ai envie de parler, ça me fait du bien ; d'ailleurs je suis en traitement : je ne peux tolérer de tels comportements ! et ça me bouffe la vie

Par **corimaa**, le **08/05/2011** à **14:11**

Quand il est question d'argent, les gens deviennent fous, c'est ce qui a dû arriver à votre belle soeur.
Une discussion tranquille avec votre belle mère, sans la brusquer, pourrait peut être amener un peu de calme. Il ne faut pas que votre belle soeur vous rende malade.
Apparemment le partage de la succession est déjà fait, espérons qu'au décès de votre belle mère, la belle soeur ne va pas tout faire rapporter à la succession pour revoir le partage !

Par **SELVINI**, le **08/05/2011 à 14:58**

je n'étais pas présente chez le notaire pour la vente maison b.mère et je ne sais pas ce qu'il y est dit ; apparemment, on a su, quand on a vendu notre maison (autre notaire) que le partage n'était pas fait ! alors pourquoi n'avoir pas laissé l'argent à ma belle-mère ? TOUT EST CALCULÉ JE PENSE ; pour vous dire, étant héritière réservataire sur tout le patrimoine parents, elle a dû signer un papier pour qu'on puisse vendre la nôtre, ma belle-mère l'a signé immédiatement, elle l'a gardé 3 semaines - prévenue par le notaire le lundi avant la vente le mercredi après-midi - le notaire l'a appelé "il fallait qu'elle se renseigne, je ne signe pas n'importe quoi" ce notaire lui a expliqué, elle s'est renseignée encore auprès d'un autre notaire et elle a déposé le papier MERCREDI MATIN - le lundi AMIDI(notre maison était en vente depuis 2 ans, et si elle ne signait pas, on ne pouvait pas la vendre!) je lui ai tel et m[^]répondu qu'au notaire ; je me suis fortement énervée et je lui ai dit qu'elle avait intérêt à signer Mon mari, fou de rage, l'a rappelé : répondeur ; crise de nerfs et prête à tout, pour avoir ce papier ! rien fait, c'est elle qui a fait le partage de l'argent, en allant voir sa mère à qui j'en veux un peu car elle aurait pu demander à mon mari qu'il soit présent.
mais bon, c'est sa fille ! on verra par la suite mais je pense que ça ne va pas être simple au décès de ma belle-mère ! pour l'instant, mon mari et moi voulons la laisser terminer sa vie tranquillement ; pour la petite histoire, c'était normal que je sois écartée, c'était pas ma succession, mais à partir du moment où ça a touché MA MAISON, j'ai vu rouge. MERCI BEAUCOUP

Par **corimaa**, le **08/05/2011 à 15:35**

Je ne comprend plus rien ! C'est votre maison qui a été vendue et le partage c'est la belle soeur qui l'a fait !
Mimi, au secours ! Votre aide sera la bienvenue :)

Par **SELVINI**, le **08/05/2011 à 18:10**

non, en fait nous avons vendu notre maison en décembre ; en vente depuis deux ans, nous avons enfin trouvé un acheteur mais celle-ci était construite sur un terrain donné à mon mari par ses parents en 1974 sans rapport à la succession ; le patrimoine des parents était : un atelier, le terrain, et leur maison en bas de la rue ; en 1999, les parents ont donné à mon mari l'atelier vide et voulait faire une donation partage : leur maison à ma belle soeur, ils gardaient l'usufruit et l'atelier à mon mari ; ma belle soeur a refusé, ne voulant pas de la maison de ses parents, estimant certainement que l'atelier valait plus ; l'atelier a été estimé à 100000 francs rapportable à la succession et ce fut une donation simple ; après, c'est la maison de ma belle-mère qui fut vendue en octobre 2010 et ce qui a été donné à mon mari en 1999 (atelier) a été

ajouté à la part de ma belle-soeur (normal mais 4000 euros en plus : réévalué au jour de la vente maison beaux parents) - tout va bien mais à la signature de la vente de MA MAISON en décembre, celle-ci étant construite sur un terrain donné par mes beaux-parents, tt le patrimoine a été évalué et c'est bizarre, mais c'est la loi : belle soeur et belle mère héritiers réservataires donc besoin de leur signature pour vendre notre maison ; et c'est là que ma belle soeur a fait trainer les choses en croyant peut être récupérer une partie de notre maison ; c'est compliqué je sais ! nous mêmes étions perdus !rnvoilà la situation qui me perturbe bien mais comme vous dites je relativise maintenant et on verra - merci - JE NE VOUS EMBÊTE PLUS - je vais voir avec ma belle mère pour récupérer les photos !

Par **mimi493**, le **08/05/2011 à 20:02**

[citation]Mimi, au secours ! Votre aide sera la bienvenue :) [/citation] j'y comprends rien à son histoire, elle mêle ses émotions aux faits et en fait des tartines hors-sujet. On ne sait même pas à qui appartient la maison

Par **SELVINI**, le **08/05/2011 à 22:22**

IL y a deux maisons : une à nous et une à ma belle-mère ! les deux viennent d'être vendues, la première appartenait à ma belle-mère et l'autre à nous ; la première a été vendue quand belle mère partie en maison de retraite et la deuxième (la notre) vendue pour habiter un plein pied ;non va laisser tomber car c'est vrai que j'en fait des tartines mêlées d'émotion et ça n'est pas du tout compréhensible pour vous.rnJ'ai eu vos conseils pour la récupération des photos et je vais voir avec ma belle-mère pour les récupérer ; on en reste là : merci encore

Par **SELVINI**, le **08/05/2011 à 22:26**

en fait c'est tout un ensemble et mes tartines ne sont pas tout à fait hors sujet !rnje voulais juste vous montrer la jalousie et la méchanceté de ma belle soeur !rnmais pour quelqu'un de l'extérieur, je comprends que vous ne puissiez comprendre !

Par **SELVINI**, le **08/05/2011 à 22:30**

veuillez SVP ne pas déranger MIMI - c'est trop compliqué MERCI ENCORE etvous n'êtes pas obligé de me répondre !

Par **mimi493**, le **08/05/2011 à 23:03**

[citation]je voulais juste vous montrer la jalousie et la méchanceté de ma belle soeur !

[/citation] ce qui n'a aucun intérêt.

Par **SELVINI**, le **08/05/2011** à **23:07**

d'accord on en reste là ! bonne nuit